



Centre Communal d'Action Sociale de Villefranche-sur-Mer

RAPPORT D'ACTIVITE
ANNEE 2023
Annexe de la délibération N° 2024-08

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2024

64, Avenue Georges Clémenceau
06230 VILLEFRANCHE SUR MER

E-mail : accueil@ccas-villefranchesurmer.fr

Tél. : 04.93.01.83.32

Site : ccas-villefranchesurmer.fr

Agréments emplois de service aux personnes SAP 260600655 du 1^{er} janvier 2012

SOMMAIRE

Introduction.....	P.3
I. Rappel des missions du CCAS de Villefranche sur Mer	P.3
A. Le partenariat.....	P.4
B. L'action sociale	P.4
C. Les équipes	P.5
D. Focus sur l'absentéisme.....	P.5
II. L'activité du CCAS en 2023	P.7
A. Le pôle social	P.7
I. L'accompagnement social	P.7
II. L'Epicerie d'Eliane.....	P.8
B. Le pôle sénior	P.11
I. Le SAAD.....	P.11
II. Le portage des repas.....	P.13
III. L'animation	P.13
C. Le pôle petite enfance	P.14
I. Les temps fort de l'année 2023	P.14
II. L'agrément et les inscriptions.....	P.14
III. L'accueil	P.15
IV. Le personnel	P.16
V. Lieux d'accueil des stagiaires.....	P.17
VI. Les formations	P.17
VII. Les animations	P.18
VIII. Les projets pour 2024	P.18

Introduction

Le CCAS reste un interlocuteur privilégié dans l'instruction et le suivi des demandes d'aides légales liées aux risques sociaux : la maladie, la vieillesse, le handicap et la perte d'emploi.

Conformément à l'article L. 123-5 du CASF, la mission principale du CCAS est d'animer « une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale sur la commune. Aussi, le CCAS a pour mission l'accès et le maintien des droits du public âgé, handicapé ou en situation d'isolement voire d'exclusion sociale et économique, sur tout ce qui concerne la gestion du quotidien en participant à l'instruction des demandes d'aide sociale concernant : la santé, le budget, le logement, l'alimentation, l'insertion professionnelle, le maintien à domicile ou le placement en maison de retraite.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les Institutions publiques et privées.

➤ L'Aide Sociale Légale :

Aides en nature ou en espèces destinées à compenser certains des déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse, au handicap, à la perte d'emploi. L'aide légale est donc une aide spécialisée, subsidiaire et qui a un caractère d'avance, remboursable ou non (Possibilité de récupération partielle ou totale du montant de l'aide).

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale légale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Celles relevant de la compétence du département résultent des dispositions du règlement départemental d'Aide Sociale.

Le CCAS ne peut ni se prononcer sur le bien-fondé de la demande, ni refuser de constituer un dossier.

➤ L'Aide facultative :

Elle relève de la libre initiative et d'une démarche volontaire des collectivités territoriales. Le CCAS met alors en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux. Aussi, elle doit se conformer à trois principes fondamentaux :

- La spécialité territoriale : le CCAS n'intervient qu'au bénéfice des personnes résidant dans la commune.
- La spécialité matérielle : le CCAS ne peut intervenir que dans le cadre d'actions à caractère social.
- L'égalité de traitement : toutes personnes placées dans des situations objectivement identiques ont droit à la même aide de la collectivité.

I. Rappel des différentes missions du CCAS

Le CCAS de Villefranche-sur-Mer est composé en 4 services :

- Le pôle administratif assurant les tâches administratives, juridiques et budgétaires pour l'ensemble des services gérés par le CCAS ;
- Le pôle social ayant en charge l'accompagnement social et administratif des administrés et la gestion de l'épicerie sociale
- Le pôle sénior comprenant un service d'aide à domicile, un service de portage des repas et un service d'animation des séniors
- Le Pôle petite enfance avec une crèche multi accueil et un jardin d'enfants

A. L'action sociale

Le pôle action sociale a pour mission d'accueillir, d'informer et d'aider les villefranchois dans leurs démarches pour l'obtention de leurs droits. Une coordinatrice est chargée de l'instruction des aides légales et facultatives.

Le CCAS assure l'instruction et le suivi des demandes d'aides légales en privilégiant un travail de collaboration et de médiation avec les différents partenaires institutionnels et associatifs :

- Accès et maintien des prestations sociales avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- Accès à la protection sociale selon les risques sociaux (la maladie, le vieillissement, la maternité, le chômage, la précarité, l'exclusion sociale etc.) par la CPAM,
- Accès aux minima sociaux, à l'aide sociale, aux aides financières spécifiques avec le Département 06
- Accès aux droits annexes par l'accompagnement du travailleur social du CCAS

B. Le partenariat

Le CCAS développe des collaborations avec les institutions du territoire pour couvrir au maximum le besoin des administrés. En 2018 des conventions ont été élaborées entre le CCAS et le Pôle Emploi de la Trinité, la CPAM de Nice et la CAF de Nice. Depuis ces partenariats ont été transférés à l'espace France service géré par la commune.

Les partenaires institutionnels :

- Le Département 06 dans le domaine de l'autonomie et de la petite enfance (PMI)
- La CAF de Nice dans le domaine de la petite enfance et de l'action sociale

Dans son action dédiée au maintien à domicile, le CCAS a renforcé des partenariats existants et développé de nouveaux en conventionnant avec de nouveaux dispositifs comme :

- L'espace France Service géré par la commune
- Le SSIAD de Villefranche-sur-Mer géré par l'EHPAD de Villefranche-sur-Mer
- L'EHPAD hors les murs, géré par l'EHPAD de Villefranche-sur-Mer
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) géré par l'association C3S
- Temps libéré, géré par France Alzheimer
- Maison de l'Autonomie du Département 06
- Les praticiens de la commune

Et dans le domaine de l'action sociale :

- Le service solidarité des fournisseurs d'Energie,
- La Banque de France
- Les Bailleurs publics
- CODES, comité départemental pour la santé
- Les Maisons des Solidarités Départementales
- Le Défenseur des droits
- Le tissu associatif, la croix rouge, le réseau ANDES, API Provence et ISATIS (pour l'insertion sociale et par le logement), La Banaste, Revivre, Don solidaire et la Banque Alimentaire (pour l'approvisionnement de l'épicerie sociale)

C. Les équipes

Au 31/12/2023, le CCAS comptait **53 agents** répartis comme suit :

- 6 administratifs
- 1 travailleur social
- 9 aides à domicile
- 1 animatrice senior
- 1 agent technique polyvalent
- 1 agent magasinier
- 33 agents de la petite enfance (puéricultrice, éducatrices, auxiliaires de puériculture, animatrices, ATSEM et agents techniques et sociaux)
- 1 agent mis à disposition de la commune

Dont :

- 2 agents en maladie toute l'année
- 2 agents en maladie depuis plus de 6 mois
- 1 agent en congé maternité
- 1 agent en accident de travail

Aux 53 effectifs permanents s'ajoutent :

- 6 agents en disponibilité dont 2 en reconversion professionnelle

Les mouvements de personnel durant l'année 2023

- 2 contrats non renouvelés
- 1 départ à la retraite
- 5 embauches

D. Focus sur l'absentéisme

I. En France

Sources (étude MNT et CDG 06 et la Gazette des communes du 19/01/2022)

- Tous secteurs confondus : 87% des maladies professionnelles sont des TMS, 20% des accidents du travail sont liés aux lombalgies.
- **9.7% des agents de la FPT (11% en 2020 avec les ASA)** et 6.7% des salariés du privé
- 51 jours d'absences en moyenne soit 2 233€ de coût direct par agent absent
- **Les CCAS se maintiennent à un taux de 12,3% en 2020 (12,5% en 2019, source la gazette du 05/12/2019)**

II. Les causes

Motifs plus personnels ou en lien avec le travail pour les décideurs administratifs et les acteurs médicaux qui mettent en avant :

- Sentiment d'usure physique et morale
- Fragilités de santé personnelle
- Suivis de très près par des motifs collectifs (charges de travail et climat général)

D'autres facteurs objectifs :

- L'âge des agents
- La pénibilité
- La rémunération

III. Les pistes de travail

Intégrer une démarche de prévention :

- 1€ investi = 2€ économisés en évaluant les conséquences en ETP et €, analysant les causes de l'absentéisme (RPS, TMS, données RH) et en agissant (plan d'action)
- Sortir de la logique personnelle et individuelle pour aller vers la logique professionnelle et organisationnelle

Les outils du CDG :

- Equipe pluridisciplinaire de la médecine du travail pour des actions au niveau des postes de travail et des conditions de travail
- La prévention des risques et de l'absentéisme (action de promotion santé-sécurité au travail, mission d'inspection, fiches de risques professionnels, médiation, DUERP : cartographie des risques, planification de la prévention, étude des postes, formation en santé-sécurité)
- Le reclassement (gestion des inaptitudes)
- Pilotage des données qui émanent du rapport social unique (définir les bons indicateurs et adapter les outils)
- Les lignes directrices de gestion (stratégie pluriannuelle de pilotage RH : état des lieux + orientations politiques pour amener à des plans d'action techniques, humains et organisationnels)

IV. Au CCAS

Taux annuel pour l'ensemble des agents en 2023 : **12% soit 2 294 journées**

Sur 53 agents, 8 ont cumulé 1 737 jours d'absence faisant ainsi augmenter de 3 points ce pourcentage

- Dont les 2 services les plus importants :

Pour le service d'aide à domicile

2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
625	13	367.5	8	539	12	981	27

**formule de calcul : nombre annuel de jours d'absence / (365X nombre d'agents) X 100*

Les données de 2020 ne comprenaient pas le personnel mis en Autorisation Spéciale d'Absence justifiée due à la crise sanitaire, celles de 2021 incluaient par contre les absences pour COVID. Globalement depuis 2 ans, le nombre d'absence a baissé, un agent qui était en longue maladie a été reclassé, durant l'année 2022, 2 agents ont été en arrêt maladie prolongé.

En 2023, sur 13 agents du SAAD, 3 se sont absentés plus de 6 mois.

Pour le pôle petite enfance

2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
1007	8	1644	14	1650	14	1 265	10.5

**formule de calcul : nombre annuel de jours d'absence / (365X nombre d'agents) X 100*

Les données de 2020 ne comprennent pas le personnel mis en Autorisation Spéciale d'Absence justifiée due à la crise sanitaire.

Les données de 2021 inclus une augmentation des congés maladies due à la 3^{ème} et 4^{ème} vague de COVID.

En 2022, 3 agents cumulaient 598 jours d'absence.

En 2023, 4 agents cumulaient 934 jours d'absence.

Les actions en cours :

- Mise en œuvre d'un plan RPS avec les CDG (en projet)
- Valorisation salariale (CTI et régime indem)
Maintenir des actions de prévention des risques professionnels : développer des formations sur les gestes et postures pour les aides à domicile, maintenir des ateliers bien-être envers les agents, développer les outils d'analyse des causes : nomination d'un référent de prévention au sein des 2 équipes (en projet), adapter les outils de travail : mobilier ergonomique pour la petite enfance, maintenir le niveau de réparation des véhicules de service et équipements pour les aides à domicile)
- Optimisation des recrutements (convention centre de formation, collaboration avec PE)
- Accompagnement à la montée en compétences (formation de perfectionnement : EHPAD, CNFPT, VAE, concours, tutorat)

II. L'activité du CCAS de Villefranche sur Mer en 2023

A. Le pôle social

I. L'accompagnement social

Depuis 2021, le recrutement d'une conseillère en économie sociale et familiale ainsi que la création d'une épicerie sociale a permis d'optimiser le pôle social du CCAS, se dotant ainsi d'outils performants pour accompagner les administrés en difficulté et leur apporter des solutions opérationnelles.

Thèmes	Suivis 2022	Suivis 2023
SANTE		
Aide complémentaire santé	95	87
Accès aux droits CPAM	88	92
LOGEMENT		
Allocations logement	81	78
Demande de logement	34	41
Fonds de solidarité	4	8
SENIORS		
Demande de retraite	89	94
Aspa	37	42
Réversion	3	17
Aides sociales et obligations alimentaires	69	70
MINIMAS SOCIAUX		
Social RSA (suivi et instructions)	61	64
Emploi (ARE et ASS)	58	60
Prime d'activité	46	47
Handicap (AAH et RQTH)	38	42
AUTRES		
Accompagnement administratif et social	366	400

Visites à domicile (suite aux signalements)	5	25
Protection des majeurs	30	35
Domiciliation	20	20
Surendettement	8	18
EPICERIE SOCIALE		
Orientation	105	40
Accès à l'épicerie	41	51
Suivi	448	407

Accordées en commission délibérante, en euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aide liée au logement	918.11	1870.48	0	178	0	0
Aide aux fluides	1088.84	486,32	1012.33	1 320.33	600	0
Aide à la mutuelle/autres	520.32	0	0	4 051.32	495	0
Aide à la cantine/activités extrascolaires	359.60	0	500	311.52	0	347,52
Total des aides accordées	2886.87	2356,61	1 512.33	5 861.17	1 095	347,52

Le recrutement d'un travailleur social expérimenté en septembre 2021 a permis de baisser considérablement le montant des aides demandées en actionnant au maximum la subsidiarité par la sollicitation d'autres organismes sociaux (action sociale des caisses de retraite, mutuelles, etc.).

Comparatif des Bons alimentaires accordés en euros

2017	2018	2019	2020*	2021	2022	2023
930	1070	860	2162	965	795	150

**effets de la crise sanitaire, cf paragraphe III « les faits marquants pour le budget 2020 »*

L'ouverture de l'épicerie sociale a permis de diminuer le nombre de bons distribués.

Depuis l'ouverture d'un espace France Services sur le territoire villefranchois nous avons noté des évolutions dans le cadre de l'accompagnement social auprès des habitants de la commune.

En effet, ce service nous permet de capter des personnes qui étaient dès lors inconnues de notre service. Un vrai travail en transversalité avec ces professionnels est réalisé.

Les habitants peuvent se rapprocher de France Services pour des informations de premier ordre et être orienté auprès du travailleur social pour un besoin d'accompagnement ou de demandes ponctuelles plus complexe.

Nous accompagnons donc de plus en plus de personnes ayant besoin d'un réel accompagnement social et moins pour l'accès aux portails numériques.

Enfin, nous constatons une augmentation des visites à domicile auprès des seniors, ceci étant à attribuer essentiellement au vieillissement de la population et à la numérisation croissante des accès aux services administratifs envers un public qui peine à se déplacer.

II. L'épicerie d'Eliane

Inaugurée le 3 décembre 2021, l'épicerie d'Eliane, gérée par le CCAS de Villefranche et en partenariat avec le CCAS de Beaulieu, permet aux familles et personnes isolées, d'acheter des produits

alimentaires équilibrés et de bonne qualité à moindre coût tout en bénéficiant d'un accompagnement social individuel et d'actions collectives répondant aux besoins émergents.

1/ Nombre d'usagers accueillis par commune :

Années	2022	2023
Villefranche	66	72
Beaulieu	24	22
TOTAL	90	94

En 2023 nous avons accueilli sur l'ensemble de l'année 94 adhérents et ayants droits dont 22 de Beaulieu. Un vrai travail en collaboration avec les assistantes sociales de secteur a lieu dans le cadre des orientations de familles notamment.

2/ L'activité financière en chiffres :

Années	2022	2023
Charges de fonctionnement	80 571€	91 944€
Recettes de fonctionnement	24 720€	41 112€
Dont remboursement de Beaulieu (2022 versé en 2023)		29 269€

3/ Les dossiers retenus en commissions permanentes (CP) :

Années	2021	2022	2023
Présentation en commission	14	105	111
Dont accès		41	44
Dont renouvellements		64	67

4/ Statistiques des objectifs fixés dans les contrats d'adhésion :

Les principaux thèmes travaillés lors de ces objectifs sont :

- Equilibre du budget
- Accès à l'emploi
- Ouverture de droits

Mois/année	Nombre d'objectifs établis en contrat	Nombre atteints	Nombre en cours de réalisation
Janvier 2023	4	3	1
Février 2023	4	4	0
Mars 2023	8	6	2
Avril 2023	9	7	2
Mai 2023	8	8	0
Juin 2023	6	4	2
Juillet 2023	10	7	3
Aout 2023	6	3	3
Septembre 2023	5	3	2
Octobre 2023	7	5	2

Novembre 2023	7	6	1
Décembre 2023	10	8	2
TOTAL	84	64	20

5/ Les activités et ateliers dispensés :

En 2023, nous avons pu proposer une sortie sur la promenade Rouvier aux bénéficiaires qui étaient ravis de ce temps de partage en extérieur. Ces sorties tendent à se développer. Elles permettent aux bénéficiaires de se rencontrer dans un autre cadre, d'échanger entre eux mais aussi de sortir momentanément de leurs problématiques quotidiennes.

Durant l'année 2023, nous avons mixé le public des ateliers en accueillant le public sénior de la commune. Cette mixité a permis une hétérogénéité plus complète sur les temps collectifs.

11 ateliers ont été mis en place durant l'année 2023 en plus de la fête de fin d'année proposée au mois décembre à notre public, répartis comme suit :

THEMES	DATES	Nombre de PARTICIPANTS
Atelier petit déjeuner	25/01/23	5
Atelier prévention santé	14/03/23	12
Atelier sophrologie	28/03/23	9
Atelier pensées positives	05/04/23	12
Atelier socio-esthétique	05/05/23	10
Atelier yoga	16/05/23	9
Atelier yoga	20/06/23	11
Atelier : Réaliser ses produits d'entretien maison	19/09/23	8
Atelier socio-esthétique	03/11/23	8
Atelier écriture créative	10/11/23	7
Sortie Rouvier	20/11/23	6
TOTAL	11	97

Un vrai travail en collaboration avec les assistantes sociales de secteur a lieu dans le cadre des orientations de familles notamment.

6/ L'épicerie sociale a été lauréate de 2 appels à projets :

- En 2022 pour la mise en œuvre des ateliers d'ateliers de petits déjeuners équilibrés qui a permis d'obtenir une subvention de 320€ pour l'achat des produits alimentaires.
- En 2023 pour la mise en place de vente en vrac de produits AB pour l'obtention d'une subvention de 1 852€ pour l'achat des meubles et 1 166€ pour l'approvisionnement.

7/ Les bénévoles :

Nous avons actuellement trois bénévoles présentes de façon hebdomadaire à l'épicerie et quelques bénévoles pour l'animation des ateliers collectifs.

8/ Evaluation des actions :

Nous avons réalisé une enquête de satisfaction auprès de nos bénéficiaires. Celle-ci avait pour but de connaître leur état de satisfaction sur les prestations proposées à l'épicerie et nous a permis de leur proposer un choix plus important de produits et adapter les ateliers selon leurs volontés.

- Nombre de questionnaires distribués : 22
- Nombre de retour : 16
- Taux de satisfaction : 91%

Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont ravis du soutien que leur procure l'accès à l'épicerie sociale.

9/ Projets pour 2024 :

- Développer les ateliers socio-esthétiques, les sorties mais aussi les ateliers sur le quotidien (équilibre alimentaire, tri des documents administratifs...),
- Continuer à chercher de nouveaux fournisseurs pour l'épicerie sociale,
- Développer des cueillettes solidaires,
- Répondre aux différentes subventions possibles : appels à projets Andes, subventions départementales (projets sociaux, bénéficiaires du RSA...).

B. Le pôle senior

I. Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Le pôle aide à domicile dont la mission principale est d'aider les personnes âgées et handicapées à se maintenir à domicile en leur offrant diverses prestations.

Destinée à favoriser le maintien à domicile. La prestation est accordée à toute personne selon certains critères après enquête sociale et administrative.

L'intervenant à domicile réalise les travaux quotidiens d'entretien de la maison : ménage, entretien du linge, confection et aide à la prise des repas, accompagnements aux courses, promenades, etc.

Ces interventions font l'objet de prises en charge (Aide sociale, Caisses de retraite ou dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie).

- **L'équipe**

Le service d'aide à domicile est constitué de :

- 1 responsable ayant en charge les plannings, la facturation et le management des aides à domicile
- Une équipe de 10 aides à domicile
- 1 agent d'entretien, formé à l'habilitation en électricité, assurant des menus travaux au domicile des bénéficiaires (90%)
- 1 responsable qualité
- 1 chargée de la programmation des animations seniors

- **Les formations**

En 2022, une partie du personnel a été formé aux premiers secours, les autres sont prévus dans les sessions 2023.

Des réunions d'information sont dispensées 1 à 2 fois par trimestre, les années précédentes elles étaient surtout en format supervision, animées par un thérapeute afin d'appréhender les éventuelles conséquences de la pandémie, cette année les thèmes dispensés étaient les suivants :

- Présentation du projet hors les murs par l'infirmière coordinatrice du projet
- Sensibilisation au DUERP (document unique sur la prévention et risques professionnels)
- Information et sensibilisation aux principes déontologiques liés à leur profession

En 2024, 6 journées de formations sont prévues avec le centre de formation de l'EHPAD de Villefranche-sur-Mer sur les thèmes suivants :

- Gestes et postures : 2 journées
- Hygiène et soins de base : 2 journées
- Projet d'accompagnement personnalisé : 2 journées

Ces journées permettent une montée en compétence des aides à domicile afin d'anticiper sur la nouvelle réglementation qui prévoit une évolution de leurs missions mais également de prévenir les troubles musculosquelettiques.

Et toujours des réunions bimensuelles d'information et d'analyse de pratiques professionnelles

- **Evolution du nombre moyen de bénéficiaires actifs dans l'année**

2020	2021	2022	2023
62,4	63,3	57,6	49,7

- **Évolution annuelle des heures d'intervention d'aide à domicile**

2020	2021	2022	2023
11 138	12 194	11 947	10 607

Le service d'aide-ménagère connaît une perte du nombre d'heures, plusieurs facteurs à cela :

- Une activité en baisse depuis le dernier trimestre 2022
- La baisse des prises en charge par le Département et les caisses de retraite
- Absentéisme prégnant
- Forte augmentation de l'heure d'intervention :

Taux horaire en €	2021	2022	2023	2024
CNAV	21.10	24.50	25.60	25.60
APA	19.51	22	23	23.50

Afin de faire face à cette problématique plusieurs actions ont été menées :

- Actions œuvrant pour le bien-être au travail (réunion de de service, supervision avec un thérapeute, adaptation des outils de travail)
- Recrutement qualitatif (priorité étant donnée aux personnes diplômées et expérimentées)
- Réduction des temps d'intervention (pour celles de 3 heures) permettant une augmentation du nombre de bénéficiaires et une meilleure adaptation des interventions en fonction des besoins

- L'intervention de l'agent technique à 90% au service d'aide à domicile, permettant d'effectuer en plus des menus travaux, les courses imposantes des bénéficiaires et ainsi d'accentuer le travail des aides à domicile dans l'accompagnement des gestes de la vie quotidienne

- **Les suivis dans le cadre de l' « EHPAD HORS LES MURS » :**

Cette action, portée par l'EHPAD de Villefranche-sur-Mer, permet un maintien au domicile des personnes en grande perte d'autonomie par une surveillance médicale et paramédicale 7jours/7 couplée à des interventions d'aide aux gestes de la vie quotidienne.

Pour ces dernière, l'EHPAD a conventionné avec le CCAS de Villefranche, ce qui permettra à court terme un maintien du bénéficiaire dans son lieu de vie et à moyen terme, une augmentation des interventions du service d'aide à domicile.

En 2023 :

- 16 bénéficiaires de notre SAAD ont été intégrés dans le dispositif EHLM, soit 24% de la file active du SAAD ;
- 2 148,32 heures ont été dispensées dans le cadre du dispositif EHLM sur les 2 406 heures théoriques (correspondantes au cumul des heures des plans APA durant la période de prise en charge EHLM pour chacun des 16 bénéficiaires) ;
- Il est donc à noter que 80% des heures ont été dispensées (en fait 89% mais 10% sont réalisés en dépassement des plans APA).

Les 20% d'heures non dispensées sont multifactoriels :

- Décisions des personnes accompagnées : refus, problématiques économiques, présences familiales, hospitalisations, etc.
- Absentéisme du personnel, bien que lors de périodes carencées les interventions sont priorisées vers les plus fragiles (donc essentiellement en EHLM), ne sont donc affectées principalement les personnes requérant d'actes ménagers ou soutenues par une présence d'aidant.

II. Évolution annuelle des portages de repas à domicile

2019	2020	2021	2022	2023
4 098	7 435	10 092	9 631	8 634

Cette augmentation des repas était une des conséquences de la crise sanitaire en 2020, les demandes ont continué à s'accroître en 2021, se sont maintenues en 2022 avec une légère baisse en 2023.

III. L'animation

En 2023, l'activité auprès des seniors en matière d'animation a été particulièrement dense.

Elle a démarré par un thé dansant qui a réuni 120 personnes autour d'une dégustation de galettes des rois.

A l'espace Caroubier :

- La mise à disposition d'une animatrice supplémentaire (agent en reconversion du SAAD) pour dynamiser les lundis et vendredis après-midi

- Plusieurs manifestations occasionnelles : loto, repas partagés, atelier cuisine, dégustation du beaujolais nouveau, etc.
- La reconduction des ateliers de gymnastique adaptées, de sophrologie
- De nouveaux ateliers mémoire sont prévus en 2024

La semaine bleue 2023 :

- Sortie dans le haut pays grassois (visite du village de Gourdon et d'Andon)
- Visite de l'observatoire de Nice
- Repas intergénérationnel à l'école Caldéroni
- L'histoire de Villefranche racontée en cartes postales anciennes

La reprise des séances de cinéma :

- 8 séances avec goûter offert

Les animations :

- Repas façon auberge espagnol et démonstration de danses de flamenco
- Pique-nique à saint Michel et ambiance musical
- Concours de pétanque et dégustation d'une paëlla géante
- Repas des aînés et ambiance musicale offert par la Mairie

Les sorties :

- Visite du marché de Bordighera
- Visite de la Villa Ephrussi
- Sortie en Mer et sardinade organisée par le Club de la Mer
- Visite des atelier Galimard et atelier de fabrication d'un parfum

c. Le pôle petite enfance

I. Temps forts en 2023

- Réduction des horaires d'ouverture du Multi accueil d'une demi-heure
- Nombre de demandes de préinscription en nette diminution, ainsi que le nombre des demandes de Villefranchois
- Nombre d'admissions stable
- Durée des contrats des familles de plus en plus longs
- Fréquentation en baisse (baisse du nombre de demandes, maladies...)
- Projet santé et environnement : Engagement dans démarche de Labellisation
- Projet Bien-être au Travail : Réflexologie reconduite
- Alimentation : Augmentation du nombre de préparations à base de produits frais
- Nouvelles dispositions mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle LOI ASAP :
 - Le pédiatre devient un référent santé et accueil inclusif 8h/trimestre
 - Un nouveau protocole d'administration des médicaments
 - 13 nouveaux protocoles d'urgence et de conduites
 - Un nouveau calcul de la surcapacité

II. Agrément et inscriptions en 2023

L'établissement Multi accueil Lou Cigaloun a un agrément de 55 places et le jardin d'enfants « Les Capucines » est agréé pour 20 enfants de 2 à 4 ans.

- Les inscriptions

70 demandes d'inscription ont été faites en 2023 (Multi accueil et le Jardin d'enfants confondus) contre 94 en 2022.

Sur ces demandes :

- 30 demandes émanent de résidents Villefranchois (52 en 2022)
- 18 demandes des Communes du SIVOM (9 de Beaulieu sur mer, 5 de Saint Jean Cap Ferrat, 4 de Eze)
- 22 demandes des Communes hors SIVOM dont 7 demandes de familles travaillant à VSM

43 inscriptions (28 de VSM, 6 d'autres communes faisant partie du SIVOM, 9 d'autres communes dont 3 travaillent à VSM).

Les admissions intègrent les demandes de l'année précédente restés en attente, et les demandes de l'année en cours.

Dont :

Enfant porteur de handicap : 0

Enfant accueilli dans le cadre du suivi CAMSP : 1

Enfant accueilli dans le cadre de la prévention : 1

- Le nombre de demandes d'inscription est en baisse ainsi que les demandes de Villefranchois. La proportion des demandes des autres communes reste sensiblement la même.
- Nombreuses annulations de demandes (places proposées par autres communes, déménagement, changement de projet...)
- Nombre d'admissions stable (43 admis contre 46 en 2022)
- A la rentrée 2023, 33 enfants de la crèche et du Jardin d'enfants ont intégré la maternelle de Villefranche
- Cette année encore toutes les demandes de Villefranchois (faites avant la date de commission du mois de Mai) ont pas pu être validées pour la rentrée de Septembre.

III. L'accueil

La fréquentation

	2020		2021		2022		2023	
	EMA	JE	EMA	JE	EMA	JE	EMA	JE
Nombre de jours d'ouverture	184	186	202	202	218	214	219	219
Capacité d'accueil théorique	111320	39060	122210	42420	131890	44940	126472	45990
	2020		2021		2022		2023	
Capacité d'accueil modulé	100280	37200	110090	40400	118810	42800	115523	43800
Heures de présence	59843	23770	79259	31513	86983	32667	82793	31869

Heures facturées	65803	26188	88652	34181	100040	37236	92833	36213
% d'occupation / heures de présences	59,67%	63,90%	72%	78%	73,20%	76,30%	71,60%	72,7%
	2020		2021		2022		2023	
% d'occupation / heures facturées	65,62%	70,40%	80,53%	85%	84,20%	87%	80,3%	82,6%

Pour l'année 2023 nous notons :

- La fréquentation du Jardin d'enfant est stable
- Celle du Multi accueil en légère baisse, notamment en raison de la difficulté à remplir l'établissement à partir de septembre, et en raison d'un nombre d'enfants malades important entre septembre et décembre.

Le taux de facturation (%) et montant de la prestation de service (PSU)

Année	2020		2021		2022		2023	
	Crèche	JE	Crèche	JE	Crèche	JE	Crèche	JE
Taux de facturation	110	110	112	108	115	113	112	114
Montant de la PSU en €	415 590		277 370		413 289		436 560	

Le taux de facturation est une donnée importante dans le montant de la Prestation « PSU » versée par la CAF. Plus ce taux est élevé (rapport entre le nombre d'heures de présence et le nombre d'heures facturées), plus la PSU baisse.

En 2021, et malgré un contrôle des services de la CAF ayant rétabli un dysfonctionnement du logiciel métier qui a permis de prendre en compte des ½ heures qui n'étaient pas facturées, la prestation versée est restée basse, car étalonnée sur l'activité de 2019 qui présentait un taux de facturation élevée.

L'année 2022 a bénéficié de la baisse du taux de facturation depuis 2019 (< à 117%), du paramétrage favorable du logiciel de gestion suite au contrôle Caf de l'année précédente, d'une aide exceptionnelle COVID pour un montant de 60 181€ et d'une meilleure gestion des contrats de famille.

En 2023, ce même travail a permis un maintien, voire une légère hausse de la prestation de service de la CAF.

IV. Le personnel

5 auxiliaires de puériculture ont réussi le concours de la fonction publique en 2022 (sur les 6 qui l'avaient présenté) et 3 ont été titularisés.

Les métiers de la Petite Enfance restent des métiers en tensions.

- 3 recrutements en septembre : 2 auxiliaires et une CAP petite enfance
- Une auxiliaire en longue maladie et une CAP en accident de travail durant toute l'année.
- Une auxiliaire en maternité depuis le mois d'aout jusqu'à la fin de l'année
- Recrutement d'octobre à janvier, d'un commis en cuisine. Le contrat n'a pas été renouvelé.

Les temps partiels :

Les temps partiels en 2019 : 6 agents et 2 mi-temps thérapeutiques

Depuis 2020 : 3 agents

La composition des équipes : 33 agents au 31/12/2022 :

27 agents au Multi Accueil :

1 directrice puéricultrice

1 adjointe EJE

12 auxiliaires de puériculture (13 en 2022)

7 titulaires du CAP Petite Enfance (5 en 2022)

3 agents techniques (4 en 2021)

2 cuisiniers (1 départ en 2023)

1 secrétaire (également auxiliaire de puériculture)

6 agents au Jardin d'Enfants :

1 responsable EJE

2 auxiliaires de puériculture (1 en 2022)

2 titulaires du CAP Petite Enfance (2 en 2022)

1 agent technique (1 en 2022)

Dont 3 auxiliaires de puériculture et 1 animatrices absentent durant l'année 2023 (2 auxiliaires en disponibilité d'office pour des raisons de santé, 1 animatrice en accident de travail, 1 auxiliaire en maternité).

Une psychologue (20h par mois) et un pédiatre (contrat 2 x par mois) vacataires interviennent toujours dans les deux structures.

V. Le pôle enfance est un lieu d'accueil des stagiaires sur les 2 établissements

En 2023, la crèche a accueilli et encadré 7 stagiaires auxiliaires de puériculture.

Les liens établis avec l'institut de formation aux métiers de l'enfance et de l'adolescence (IFMEA), ainsi que l'accompagnement et l'encadrement des stagiaires, nous permettent d'entretenir un cercle vertueux, favorable au recrutement de nouvelles professionnelles.

VI. Les formations

En 2023, tous les professionnels ont été formés aux gestes d'urgence.

6 professionnelles ont suivi des formations dont les thèmes étaient :

- L'alimentation du tout petit
- La communication gestuelle avec l'enfant de 0 à 3 ans
- La place et la conscience du corps dans la relation au tout petit
- Exercer le métier du référent santé et accueil inclusif
- Sensibilisation à la laïcité

3 autres professionnelles ont participé aux formations d'intégration (catégorie B) suite à la réussite de leur concours.

VII. Les animations en 2023

- Une magnifique fête de fin d'année en Juillet avec les parents, les enfants et les professionnelles,
- L'animation « Petite ferme » pendant 1 journée pour les enfants de la crèche et du Jardin d'enfants, sur le parking de la crèche avec de nombreux animaux (chiens, cochons, chèvres, chevaux, ...),
- Des « cafés parents » ont permis de renforcer les liens avec les familles,
- Des ateliers parents /enfants organisés dans le cadre de la Grande semaine de la Petite Enfance ont aussi participé à créer des liens avec les familles,
- Et la « Raconterie » avec la Médiathèque.

VIII. Les projets 2024

➤ PROJET SANTE ET ENVIRONNEMENT : ENGAGEMENT DANS DEMARCHE DE LABELLISATION « ECOLO CRECHE »

Depuis l'année dernière, Le service Petite Enfance de Villefranche sur mer, en collaboration avec le CCAS, a débuté un projet visant à réduire l'exposition aux substances chimiques dans l'environnement quotidien des enfants.

Fin 2023, la crèche et le Jardin d'enfants se sont engagés dans un projet collectif de démarche de labellisation Ecolo crèche, accompagnés par l'association Label Vie.

Ce projet fait suite à une démarche entreprise depuis plusieurs années qui contribue à réduire l'exposition aux substances chimiques les plus préoccupantes dans l'environnement quotidien des enfants. Cela concerne :

- Les produits d'entretien et les méthodes de nettoyage
- L'alimentation
- La vaisselle
- Les jeux et les loisirs créatifs

➤ AUGMENTATION DES PREPARATIONS « MAISON » A PARTIR DE PRODUITS FRAIS DE SAISON

Depuis déjà plusieurs années, nous nous engageons à proposer une alimentation saine aux enfants accueillis. Bio et saisonnalité sont les deux piliers des menus proposés. Les repas sont toujours élaborés sur place, à base de produits frais et de saison.

L'achat d'un nouveau frigo en fin d'année, a permis de recevoir des quantités de légumes frais plus importantes, et d'augmenter ainsi les préparations fraîches au quotidien (soupe, compotes, jus de fruits...)

L'embauche d'un commis à mi-temps n'a pas été concluante. Ce projet reste toujours d'actualité, il reste à trouver la personne présentant les compétences requises et un bon esprit d'équipe.

Une journée sans protéines animale est proposée toutes les semaines au Multi Accueil et au Jardin d'enfants.